



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

création et reprise

Question écrite n° 102954

Texte de la question

Mme Catherine Vautrin attire l'attention de M. le secrétaire d'État auprès de la ministre de l'économie, des finances et de l'industrie, chargé du commerce, de l'artisanat, des petites et moyennes entreprises, du tourisme, des services, des professions libérales et de la consommation, sur la mise en place d'un portail d'accompagnement personnalisé à la création d'entreprises. En 2006, 31 % des créateurs d'entreprises seulement affirmaient avoir reçu un soutien de la part des structures dédiées à la création d'entreprises. Pour autant, le réseau d'accompagnement est dense et de qualité mais de nombreux créateurs ignorent les dispositifs et ont des difficultés à acquérir les informations. À l'heure d'Internet, elle s'étonne qu'il n'existe aucun portail générique d'accompagnement personnalisé à la création d'entreprises. Les sites qui existent aujourd'hui sont éclatés et sans réelle coordination entre eux. Elle insiste sur le fait qu'une mutualisation des dispositifs s'inscrirait dans la volonté de simplification portée par l'État et la direction générale de la modernisation de l'État. Un portail unique en ligne permettrait de garantir au processus de création d'entreprises un suivi de qualité, à encourager le passage à l'acte et à simplifier la collecte des informations utiles aux réseaux d'accompagnement. Un tel dispositif avait fait l'objet d'une proposition dans un rapport de P. Mathot d'octobre 2010. Cinq mois après sa parution, elle demande à savoir comment a été reçue cette proposition et où en est la mise en oeuvre de sa réalisation.

Données clés

Auteur : [Mme Catherine Vautrin](#)

Circonscription : Marne (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 102954

Rubrique : Entreprises

Ministère interrogé : Commerce, artisanat, PME, tourisme, services et consommation

Ministère attributaire : Redressement productif

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 mars 2011, page 2614

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)